

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 ----  
 DEPARTEMENT DE L'YONNE  
 ----  
 ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
 ----  
 COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 12/02/24

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
 TONNERRE**  
 N° 2024 / 021

**Nombre de  
 conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 19

Exprimés : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 1<sup>er</sup> février 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Pascal LENOIR, Christian ROBERT, Gaëlle BENOIT (adjoints), Gilles BARJOU, Jeanine CALCIO GAUDINO, Philippe GERTNER, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Bahya BAILICHE, Jocelyne PION, Guy ROY, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM, Nicole ELBACHIR.

Absent représenté : Bernard CLEMENT, Jean-François FICHOT, Sophie DUFIT, Sylviane TOULON, Silvia LARRANDART.

Absent excusé : Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Christian ROBERT.

*Nomenclature @ACTES : Finances / Divers*

**CULTURE**

**CONVENTIONS D'EXPOSITION ET DE PRET POUR LA SAISON CULTURELLE 2024**

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que le programme des expositions la saison culturelle 2024 nécessite un conventionnement entre les artistes et la collectivité ;

<b>Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide</b>	<b>Pour : 24</b>
	<b>Contre : 0</b>
	<b>Abstention : 0</b>

- D'autoriser le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les conventions d'exposition, et les éventuels avenants, avec les exposants sélectionnés, aux conditions suivantes :
  - o Gratuité des salles d'exposition de la Salle Marland ;
  - o Mise à disposition d'un agent de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 du mercredi au samedi ;
  - o Appel de 20% des ventes d'œuvres effectuées par l'exposant ;
  - o Prise en charge des vins d'honneur pour les vernissages.
- D'autoriser le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les documents afférents à la saison culturelle 2024.



Pour extrait conforme,  
 Cédric CLECH  
 Maire de Tonnerre